

# VéLoxygène90

association adhérente à la Fédération Française des Usagers de la Bicyclette (FUB)  
18 rue de Brasse - 90000 BELFORT tél - 03.84.21.02.56 – veloxygene90@yahoo.fr . <https://veloxygene90.fr>

Belfort le 14 août 2024

Destinataires :

Mr Florian BOUQUET Président du CD90

Mr Eric KOEBERLÉ maire de Bavilliers

Objet : **accident grave d'un cycliste à FROIDEVAL**

Messieurs,

L'un de nos adhérents a eu un accident grave de vélo à l'intersection entre la coulée verte et le chemin stratégique sur la commune de Bavilliers le jeudi 8 août à 18h30. C'est un cycliste expérimenté, il roulait dans le sens Belfort - Montbéliard, lorsqu'à cette intersection une voiture a traversé la piste cyclable en venant du chemin stratégique. La conductrice (une vacancière ayant fait demi-tour dans le chemin stratégique) n'a pas vu qu'elle traversait une piste cyclable.

Notre adhérent n'a pas vu la voiture arriver à cause du manque de visibilité (végétation importante). Il y a bien un panneau « stop » sur la piste cyclable, mais il est très éloigné de l'intersection (environ 10 m) et il est totalement masqué par de la végétation. De plus, au niveau de l'intersection, le marquage au sol montre la continuité de la piste cyclable. Ce marquage au sol semble montrer la priorité pour les cyclistes. Il y avait un panneau « danger piste cyclable » pour les automobilistes, mais celui-ci a été démonté et jeté dans le canal.

Notre adhérent a été projeté à plusieurs mètres devant la voiture après avoir cassé son pare-brise. Il s'en sort avec une clavicule cassée et de nombreuses contusions. Étant donné la violence du choc, les conséquences auraient pu être beaucoup plus graves.

**Cette intersection est particulièrement dangereuse.** Comme il y a davantage de cyclistes à passer sur la coulée verte que d'automobilistes sur le chemin stratégique (qui est une impasse), nous vous demandons de:

- donner la priorité aux cyclistes, et donc d'installer un panneau "stop" dans chaque sens pour les voitures.
- mettre un panneau « *sens interdit sauf riverains* » à l'entrée du chemin stratégique avant le pont sur le canal, ou au minimum un panneau « *voie sans issue* », étant donné que le chemin stratégique est une impasse,

**Étant donné la dangerosité de cette intersection, nous vous demandons d'implanter ces signalisations en urgence pour éviter toute nouvelle collision.**

Dans l'attente, je vous prie de croire en nos sincères salutations



Evelyne PETIT  
Présidente de VELOXYGENE90  
0671909014

Copie à :  
CD90 : Me SKRABAL, Mr ORIEZ  
Mairie de BAVILLIERS : M. BLUNTZER , Me SAINTY



Association n° W901000478, déclarée le 27 mars 1996,  
*LOI SUR L'AIR du 30 décembre 1996 : Chacun a le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé (art.1).*  
*A l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants (art.20).*